

## Charte d'engagement de la Faculté de médecine auprès de ses donateurs

La Faculté de médecine de l'Université de Genève s'emploie à maintenir et promouvoir l'excellence qui permet aux chercheurs de déployer tout leur potentiel. Le financement des activités de recherche de la Faculté dépend en majorité de financements publics et compétitifs mais aussi de la générosité de ses partenaires privés.

**La Faculté a décidé de s'engager auprès d'eux sur 8 grands principes.**

- 1. La recherche de fonds est réalisée par et pour les chercheurs dans le respect des principes éthiques et académiques de l'Université.**
- 2. Les financements visent à maintenir et promouvoir l'excellence de la Faculté dans sa recherche fondamentale, translationnelle et clinique.**
  - o Elle soutient l'excellence dans la diversité: la Faculté respecte la liberté académique et encourage des recherches couvrant un large éventail de domaines. Cet objectif s'inscrit dans sa vocation d'enseignement généraliste de la médecine.
  - o Elle agit pour renforcer ses pôles d'excellence: la Faculté peut mettre en avant auprès des donateurs des projets d'envergure dans lesquels elle engagerait de nouveaux moyens humains et financiers en complément des dons reçus.
  - o Elle recherche un avis externe pour juger de l'excellence des projets: elle exige notamment une expertise externe pour les projets dont le budget annuel représente 500'000 CHF ou plus.
  - o Elle entretient des liens privilégiés avec des institutions scientifiques réputées, localement et internationalement, pour favoriser l'excellence.
  - o Elle assure le suivi et l'évaluation régulière des travaux de recherche afin de renforcer les moyens mis à disposition des projets particulièrement prometteurs.
- 3. La Faculté promeut une gouvernance et une organisation efficaces au service de sa recherche.**
  - o Sa gouvernance, liée à celle de l'Université, soutient de projets de recherche à long terme.
  - o Sa gestion financière respecte les meilleures pratiques et normes établies.
  - o Des équipes spécialisées de l'Université sont dédiées à l'audit interne et au contrôle de gestion.
  - o Le pilotage des risques des activités de recherche est assuré au niveau de l'Université.
  - o La Faculté rend compte de ses activités dans le rapport annuel de l'Université.
- 4. La Faculté s'engage dans une démarche d'amélioration continue de ses structures de manière à offrir aux donateurs une lisibilité parfaite quant à l'utilisation de leurs dons. Cette démarche peut aboutir à un plan qualité ou à des certifications externes.**
- 5. La Faculté s'engage à exercer son activité de recherche de fonds en la structurant au bénéfice tant des chercheurs que des donateurs. Cette activité respecte les principes éthiques promus par les organisations professionnelles de fundraising suisses.**
- 6. La Faculté veut entretenir une relation de qualité avec chaque donateur.**
  - o Elle respecte les demandes du donateur (affectation des dons, droit à l'anonymat et droit à l'information).
  - o Elle s'engage à répondre à tout donateur dans les meilleurs délais, en principe sous 7 jours ouvrables.
- 7. La Faculté s'engage à suivre de manière individuelle tout don d'au moins 100'000 CHF.**
  - o Tout nouveau projet dispose d'un objectif, d'un budget et d'un plan de recherche. Les informations présentées sont fiables et pertinentes.
  - o Un don affecté ne pourra être transféré à un autre projet qu'avec l'approbation du donateur.
- 8. La Faculté s'engage à ce que chaque chercheur fournisse un rapport annuel présentant un bilan scientifique et financier à tout donateur dans le respect des standards exigés pour les fonds de recherche institutionnels, pour tout don supérieur à 100'000 CHF par an.**

La Fondation privée des HUG est la fondation des Hôpitaux universitaires de Genève et de la Faculté de médecine de l'Université de Genève. Elle approuve le contenu de cette charte.